

*Article 31 du Règlement*

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Il restera trois minutes au député après la période des questions s'il veut terminer son intervention.

[Français]

Comme il est 13 h 51, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 51.)

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

#### L'EXPLORATION MINIÈRE

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, l'Association des prospecteurs du Québec considère la décision du ministre des Finances du Canada (M. Wilson) d'abolir le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada, le PSEMC, comme une catastrophe pour le financement de l'exploration minière au Canada.

Toutefois, l'APQ souligne que le régime des actions accréditives est maintenu, c'est-à-dire que 100 p. 100 des dépenses d'exploration encourues par les compagnies demeurent transférables aux investisseurs.

Pour l'APQ, c'est une mauvaise décision administrative de la part du ministre des Finances, compte tenu des sommes investies dans sa mise en place et de son rodage, et que cette décision n'a pas été basée sur le rendement ou l'efficacité du programme.

Monsieur le Président, personnellement, je sais que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada et son personnel ont travaillé très fort pour le maintien de ce programme et qu'il ne s'agit simplement que d'une décision du ministre des Finances dans le Budget canadien.

Avec les prospecteurs et le secteur minier de l'Abitibi et du Québec, je continuerai à me battre pour qu'ils obtiennent justice un jour, tant avec le gouvernement du Québec qu'avec celui du Canada.

[Traduction]

#### LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport):** Monsieur le Président, obsédé comme il l'est par le déficit, le ministre des Finances ne fait dans son budget qu'une brève mention de l'engagement du gouvernement à assurer un développement durable.

Trois ans après la publication du rapport Brundtland, le gouvernement n'a pas trouvé assez de volonté politique pour agir. Par exemple, le ministre des Finances n'a pas compris l'importance, notamment, d'exempter de la taxe sur les produits et services les produits reconnus écologiques, d'adopter une taxe sur la consommation des combustibles fossiles, de changer la politique sur les mégaprojets concernant les combustibles fossiles, sauf pour supprimer les subventions au projet OSLO, d'utiliser les crédits destinés à la recherche et au développement pour trouver des sources d'énergie renouvelables, d'engager les crédits nécessaires pour compléter le réseau de parcs nationaux promis par le ministre de l'Environnement, de fournir des programmes de soutien pour venir en aide aux localités frappées par la crise des pêcheries et d'augmenter la capacité de recherche du Canada dans le domaine de l'environnement.

À Ottawa, les promesses ont de moins en moins de chance de se concrétiser dans l'action. Le gouvernement ne prendra-t-il jamais de mesures pour assurer un développement durable?

\* \* \*

#### LES ANCIENS COMBATTANTS

**M. Les Benjamin (Regina—Lumsden):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour condamner la décision des ministres des Finances et des Anciens combattants d'augmenter les frais de pension imposés aux anciens combattants qui reçoivent des soins de longue durée, de même que leur décision de rationaliser les services offerts dans le cadre du programme pour l'autonomie des anciens combattants. Ces deux mesures permettront au gouvernement d'économiser 35 millions de dollars au cours des deux prochains exercices, au détriment des anciens combattants, qui vivent déjà dans la pauvreté. C'est une attaque sordide contre les anciens combattants qui sont sans défense.

Le gouvernement dit que les hausses des frais de pension tiendront compte des capacités de payer des intéressés. Monsieur le Président, pour les anciens combattants célibataires et mariés, le critère de revenu est égal à la moitié du revenu équivalant au seuil de pauvreté. Si leur revenu est supérieur à ce critère, ils devront payer 420 \$ par mois pour la pension. Les anciens combat-